



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Pour diffusion immédiate

Renouvellement de l'entente sur la reproduction des œuvres littéraires, dramatiques et artistiques dans les écoles primaires et secondaires du Québec

Montréal, le 11 décembre 2012 - La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Marie Malavoy, et le ministre de la Culture et des Communications, monsieur Maka Kotto, ont annoncé le renouvellement de l'entente sur la reproduction des œuvres littéraires, dramatiques et artistiques dans les écoles primaires et secondaires du Québec reconnaissant ainsi l'importance du respect du droit d'auteur dans les écoles.

La vice-présidente de Copibec, madame Danièle Simpson se réjouit de ce renouvellement qui permettra aux auteurs et aux éditeurs des œuvres reproduites dans les écoles primaires et secondaires du Québec de continuer à recevoir des redevances en contrepartie des dizaines de millions de copies de leurs œuvres faites par les enseignants à des fins pédagogiques. Cette annonce constitue un vent de fraîcheur alors que, dans les dernières années, les tribunaux et le gouvernement canadien responsable de la *Loi sur le droit d'auteur* ont largement réduit le domaine d'application du droit d'auteur et conséquemment les possibilités pour les créateurs de tous horizons de toucher des revenus pour l'utilisation de leurs œuvres.

Les députés de l'Assemblée nationale n'ont pas hésité à dénoncer à l'unanimité les effets dévastateurs des amendements récents à la *Loi sur le droit d'auteur* et à réitérer l'importance de sauvegarder le modèle québécois. Ce modèle reconnaît la nécessité de verser une juste part aux créateurs ainsi que l'importance du rôle des sociétés de gestion dans l'écosystème de la transmission du savoir et de la culture.

La présente entente sur la reproduction des œuvres dans les écoles est la preuve qu'il est possible d'avoir un dialogue constructif entre le milieu de l'enseignement et celui de la création dans le respect des contributions des uns et des autres. Les sociétés de gestion constituent l'instrument idéal pour faciliter le dialogue entre les utilisateurs des œuvres d'une part, et les auteurs et les éditeurs, d'autre part. Elles sont le moyen privilégié à travers le monde pour assurer l'accès aux œuvres et la rémunération de leurs créateurs.

Au nom des auteurs, des artistes et des éditeurs qu'elle représente, Copibec remercie la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Malavoy, qui par sa détermination a fait de ce dossier, une priorité alors que les ministres de l'Éducation des autres provinces canadiennes ont abdiqué leurs responsabilités à l'égard du droit d'auteur. Des remerciements sont également dus au ministre de la Culture et des Communications, monsieur Maka Kotto qui est le porteur du dossier du droit d'auteur au sein du gouvernement québécois et qui soutient avec détermination et conviction les artistes et les créateurs québécois malgré un contexte financier difficile.

Finalement, Copibec veut souligner la prise de position de la première ministre du Québec, madame Pauline Marois dans son discours d'ouverture du 31 octobre dernier, à l'effet que les créateurs sont à la source de la culture et qu'ils pourront compter sur un soutien sans faille de son gouvernement. Le renouvellement de l'entente sur la reproduction des œuvres littéraires, dramatiques et artistiques dans les écoles primaires et secondaires en est une preuve tangible.

- 30 -

Copibec est la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction, une corporation sans but lucratif, créée en novembre 1997, par l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ) et l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL).

Elle regroupe aujourd'hui des membres de divers horizons représentant les auteurs et les éditeurs québécois.

Copibec est mandatée directement par les titulaires de droits. Elle regroupe 850 éditeurs québécois de livres, de journaux et de périodiques, et quelque 23 000 auteurs et artistes québécois. Pour les seules œuvres publiées au Québec, le répertoire qu'administre Copibec compte plus de 110 000 titres de livres, sans compter de nombreux journaux et périodiques.

Regroupements membres :

- Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ)
- Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ)
- Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV)
- Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ)

- Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)
- Société de développement des périodiques culturels québécois (SODEP)
- Les Hebdos du Québec
- Les Quotidiens du Québec